

Restauration de la continuité écologique des cours d'eau dans les Landes

Cas des ouvrages du système Aureilhan-Mimizan

- . Les enjeux de la restauration de la continuité écologique piscicole
- . L'étude groupée dans les Landes
- . Les ouvrages du système d'Aureilhan-Mimizan

Document rédigé et diffusé par Fr.-Xavier CUENDE – responsable de la cellule « Milieux », le 23 septembre 2015

www.institution-adour.fr

LES ENJEUX DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE



La gestion des poissons migrateurs

Contexte

- une instance de gestion concertée (Cogepomi)
- un document cadre quinquennal (Plagepomi)

Objectifs et enjeux

- connaître, préserver et restaurer habitats et continuités écologiques
- acquérir les connaissances nécessaires à la gestion
- restaurer ou soutenir les populations
- encadrer la pêche pour qu'elle soit durable
- piloter la mise en œuvre du plan de gestion















Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Les enjeux et les obligations de la continuité

- Un facteur critique pour les poissons migrateurs
 - restaurer la facilité de déplacement des poissons entre leurs différents lieux de vie (reproduction, croissance, etc.)
 - restaurer la circulation amont-aval et aval-amont, et les connexions avec les affluents, les milieux humides, etc.



Les enjeux et les obligations

- Un facteur critique pour les poissons migrateurs
- Le contexte
 - des préoccupations de longue date
 - un cadre réglementaire préexistant, avec des évolutions européennes, nationales et de bassin
 - des obligations réglementaires, avec une échéance à la fin 2018



Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Le « nouveau » classement réglementaire

• article L214-17-1 du code de l'environnement

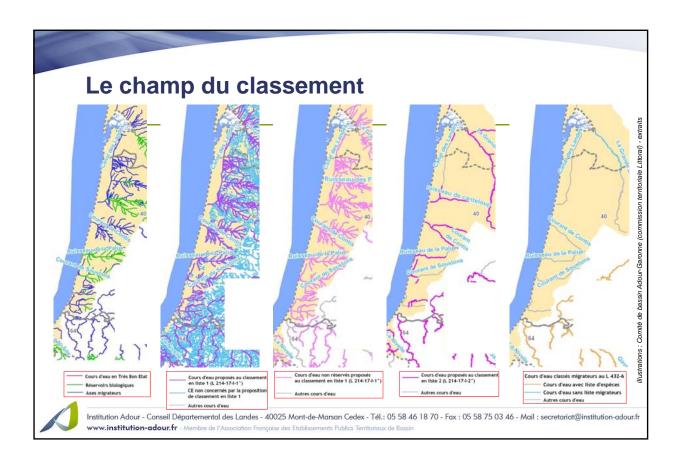
classement	liste 1 : « préserver »	liste 2 : « restaurer »	
contrainte	interdiction de construction de tout nouvel obstacle	aménagement de tout ouvrage existant	
cours d'eau éligibles	parmi 3 groupes : - très bon état écologique - réservoirs biologiques pour le bon état - cours à poissons migrateurs à protéger complètement	tous	
application des contraintes	dès la publication de la liste 1	délai de 5 ans à compter le publication de la liste 2	
révision du classement	à long terme	tous les 6 ans	
classement proche préexistant	loi de 1919	L432-6 du code de l'environnement	

Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr

Le champ et les impacts du classement

- champ géographique en Adour-Garonne
 - liste 1 : 30% du linéaire (en augmentation forte)
 - liste 2 : 7% du linéaire (en baisse faible)
- impacts sur les usages
 - négatif sur l'hydroélectricité (déjà contrainte par le classement précédent)
 - positif sur la pêche et les activités nautiques
 - nul ou modérément négatif sur les autre usages





Les enjeux et les obligations

- Un facteur critique pour les poissons migrateurs
- Le contexte
- Des enjeux par territoires et espèces

- courants côtiers et barthes : anguille

gave de Pau : saumon, anguilleAdour : anguille, alose et lamproie



Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

La variété des situations et des solutions

- La variété des situations
 - nature des obstacles
 - usages
 - espèces-cibles
- La spécificité des réponses
 - des approches communes
 - des solutions adaptées aux espèces et aux sites

















LA VOIE DES ÉTUDES GROUPÉES



Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

L'intérêt d'une étude groupée

- La raisonnement par axe ou par secteur
- Les subventions publiques majorées
- La maîtrise d'ouvrage unique, et le bureau d'étude unique
 - économies d'échelle
 - cohérence des propositions
- Le suivi par un comité de pilotage
 - validation technique, réglementaire et financière



Les objectifs de l'étude groupée

- n'intégrer un ouvrage à l'étude que si son propriétaire / responsable en est d'accord
- associer le propriétaire / responsable aux choix faits aux différentes étapes de l'étude
- concevoir une solution d'équipement ou de gestion validée par un comité de pilotage regroupant des acteurs institutionnels, dont les services de la police de l'eau
- fournir un projet d'aménagement détaillé, permettant d'établir les dossiers techniques, réglementaires et financiers



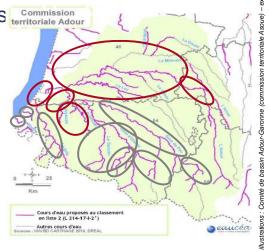
Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Les études groupées du bassin Adour-côtiers

- Une douzaine de démarches Commission territoriale Adout
 - plus de 100 ouvrages
- dont 4 études groupées portées par l'InstAd
 - plus de 50 ouvrages









L'implication de l'Institution Adour

- la sollicitation par l'État et par l'Agence de l'eau Adour-Garonne
- la légitimité d'un acteur du territoire qui œuvre pour une gestion concertée et équilibrée dans le bassin
- le pivot pour cette étude globale :
 - la maîtrise d'ouvrage de l'étude
 - la coordination des parties prenantes
 - le partage d'expérience avec d'autres territoires



Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Les études portées par l'Institution Adour

4 études, environ 50 ouvrages

Landes	Adour, affluents, courants côtiers	2011-2014	34 ouvrages
Pyrénées- Atlantiques	affluents en rive sud de l'Adour	2012-2015	10 ouvrages
Landes	barthes de l'Adour	depuis 2014	4 sites pilotes
Gers	Adour	depuis 2015	3 ouvrages



L'ÉTUDE GROUPÉE DANS LES LANDES



Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

La priorisation des ouvrages

- 35 cours d'eau, 5 systèmes côtiers (1.300 km; 12.000 ha)
- 239 ouvrages identifiés et expertisés
 - 1 ouvrage tous les 5 à 6 km en moyenne
- 53 ouvrages prioritaires à l'échelle du département
 - rouvrir l'accès à 420 km de cours d'eau (60 % du territoire)
- 44 ouvrages éligibles à l'étude
- 34 ouvrages intégrés à l'étude
 - résultat de la consultation des propriétaires





Le déroulement de l'étude

- En 2011, lancement de l'étude
 - confiée au bureau d'études ECOGEA
- Phases de l'étude (2011-2014)
 - diagnostic / esquisse / avant-projet
 - projet
 - consultation des gestionnaires à chaque étape



Le déroulement de l'étude

Solutions retenues

- 17 projets de passe à Anguilles
- 13 projets de passe à poissons de types multi espèces
- 4 projets d'effacement
- 1 projet de modification de gestion de l'ouvrage

Coûts estimés

- pour l'ensemble des travaux : ~3,3 M€
- 30 % des projets ont des coûts supérieurs à 100 k€
- 35 % des projets ont des coûts inferieurs à 50 k€



Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Les travaux

- En 2014-2015
 - réalisation des travaux sur 8 ouvrages
 - uniquement sur des seuils appartenant à des collectivités territoriales

Dans les années à venir

- réalisation par les autres collectivités
- interrogation sur les réalisations par les propriétaires privés pour les ouvrages sans vocation économique



LES OUVRAGES DU SYSTÈME AUREILHAN-MIMIZAN



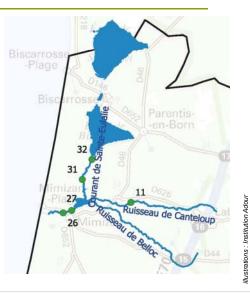
Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bass

La localisation des ouvrages

- 11. Étang des Forges de Pontenx

 Biscarross
 -Plage
- 26. Pont rouge
- 27. Les Anguillons
- 31. Pont du gouvernement
- 32. Probert







Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr www.institution-adour.fr - Membre de l'A

Seuil de Probert





1

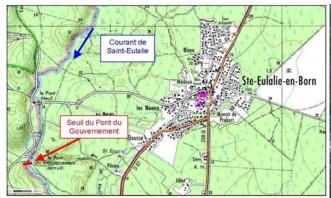
Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Seuil de Probert

- Le diagnostic : une priorité pour anguille et brochet
 - un ouvrage formant système avec l'écluse de la Taffarde (déjà équipée) et celle de Probert (restant bloquante)
- La solution retenue : une combinaison « passe à bassins » + « passe à anguille »
 - adaptée au franchissement par les deux espèces-cibles
 - mieux adaptée aux modalités de gestion des hauteurs d'eau de l'étang
- Le coût estimatif : ~160k€



Seuil du « pont du Gouvernement »







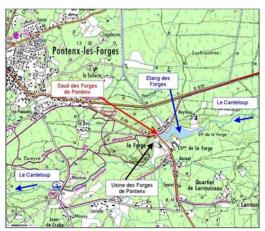
Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Seuil du « pont du Gouvernement »

- Le diagnostic : une situation complexe
 - enjeux : anguille, brochet
 - propriété foncière
 - stabilisation de l'ouvrage, sable à l'amont, dénivelé
- La solution retenue : une rampe simple
 - solution moins onéreuse que la reprise totale par un ouvrage franchissable par conception
 - interrogations sur la stabilité de l'ouvrage dans le temps
- Le coût estimatif : 45 k€



Seuil de la forge de Pontenx





N

Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Seuil de la forge de Pontenx

- Le diagnostic : enjeux pour l'anguille
 - centrale hydroélectrique
 - montaison et dévalaison
- La solution retenue : une combinaison
 - une passe à anguille à plusieurs volées (bassins de repos)
 - aménagements à l'aval pour la réception des dévalantes
 - des modifications techniques (réduction des échancrures, réduction de l'entrefer des grilles)
- Le coût estimatif : 82 k€



Seuil des Anguillons







Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Seuil des Anguillons

- Le diagnostic : un site modifié par l'érosion
 - équipé d'une rampe à anguille (brosse) en 2005
 - touché par des érosions fortes en 2010
 - un franchissement devenu difficile pour l'anguille
- La solution en discussion actuellement
 - l'amélioration/transformation de la passe actuelle (modification de la pente latérale, etc.)
 - la reprise des enrochements
- Le coût estimatif : 40 k€





Seuil du « Pont Rouge »

- Le diagnostic : un site complexe
 - interrogation sur la propriété, en lien avec le pont
 - un franchissement difficile pour l'anguille
- La solution retenue : une approche légère
 - la reprise de la rampe à anguille
 - la reprise des enrochements
- Le coût estimatif : 40 k€



Réflexions d'ensemble

- Un territoire prioritaire pour l'anguille
 - les étangs : des grandes surfaces d'habitats
 - les courants : des passages obligés
- Un raisonnement en système
 - les enjeux biologiques « courants + étangs »
 - les enjeux de gestion des niveaux d'eau des étangs
 - l'influence des niveaux d'eau sur la fonctionnalité des dispositifs de franchissement
- Des objectifs plus ambitieux à atteindre ?



Institution Adour - Conseil Départemental des Landes - 40025 Mont-de-Marsan Cedex - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr